

BOURSES CRSNG DOCTORAT 2022-2023

Document à l'intention des unités

Introduction

Les Bourses d'études supérieures (1) au doctorat (ES D) et les Bourses d'études supérieures du Canada (2) au doctorat (BESC D) visent à développer les compétences en recherche et à contribuer à la formation d'un personnel hautement qualifié en appuyant les étudiants qui ont obtenu d'excellents résultats dans leurs études en sciences naturelles ou en génie. La présente procédure fait en sorte qu'un candidat postule aux deux bourses à la fois (1 et 2) en présentant une seule candidature. Si une candidature est retenue par l'organisme, c'est ce dernier qui décidera laquelle de ces deux bourses sera offerte au candidat.

Des mesures favorisant l'épanouissement du talent autochtone mises de l'avant par le CRSNG s'adressent aux étudiants des cycles supérieurs. Ainsi, les candidatures de ceux qui se sont identifiés comme étant autochtones pourront être prises en considération en sus du quota de leur établissement.

Description, conditions d'admissibilité et règlements

La description complète des bourses précitées, les conditions d'admissibilité et les règlements se trouvent sur le [site web des trois organismes \(CRSH, CRSNG, IRSC\)](#).

Sélection par l'unité académique (département, école, faculté)

1. **Fixer une date limite interne** pour la transmission des dossiers de candidature à la personne responsable de la réception dans l'unité.
2. **Identifier une personne-ressource** responsable de la réception des dossiers de candidature dans l'unité et communiquer ses coordonnées aux étudiants.
3. **Recevoir et évaluer les candidatures**
 - 3.1. L'unité reçoit du candidat son dossier de demande de bourse sous la forme d'un (1) seul fichier PDF pour l'ensemble de la demande (incluant les pièces justificatives).
 - 3.2. L'étudiant doit également fournir à l'unité ses relevés de notes officiels en version PDF. **En raison de la pandémie, nous n'accepterons aucun relevé de notes en format papier. Ils doivent tous être en format PDF.** Le tampon « Copie conforme à l'original » doit figurer sur les relevés d'un pays étranger.
 - 3.3. L'unité reçoit les deux « Rapports sur la candidature » via courriel, directement des répondants. **À aucun moment, le candidat ne devrait avoir, en sa possession, le rapport des répondants.**
 - 3.4. L'unité s'assure que les candidats ont fait le choix du bon organisme subventionnaire et qu'ils remplissent les conditions d'admissibilité. En cas de doute sur l'admissibilité d'un projet ou d'un domaine d'études d'un étudiant, consultez le [site suivant](#).
 - 3.5. **L'unité s'assure que le dossier est conforme et complet** (incluant les pièces justificatives, les relevés de notes et les deux « Rapports sur la candidature » des répondants). Prière de valider le contenu du dossier avant de le recommander aux ESP. Une demande incomplète sera automatiquement rejetée.
 - 3.6. L'unité forme un comité interne pour procéder à une évaluation des demandes reçues. Consultez à cet effet les [Critères de sélection](#) et communiquez-les aux membres de votre comité de sélection.

4. Transmettre les dossiers recommandés aux ESP

4.1. L'unité transmet au bureau des bourses des ESP, à esp-bourses@esp.umontreal.ca, au plus tard le **20 septembre 2021, 17h** :

- ◆ Les feuillets de classement départemental/facultaire complétés ([cliquez ici](#)) selon que le candidat provient de la maîtrise ou du doctorat. Si un candidat est autochtone, indiquer « Oui » dans la colonne « Autochtone oui/non » et indiquer « Hors quota » dans la colonne « Rang ». Les évaluations *ex aequo* ne sont pas permises. Un rang distinctif doit être appliqué à chaque dossier recommandé. Seul les feuillets en format Word seront acceptés. Il est important d'indiquer le nom de l'unité en haut du formulaire.
- ◆ Seulement pour les candidats sélectionnés, envoyer les relevés de notes officiels en **format numérique PDF recto/verso** (numériser la légende une seule fois par série de relevés de notes) à esp-bourses@esp.umontreal.ca.
- ◆ S'il y a lieu, envoyer l'attestation d'inscription officielle du registraire du trimestre d'automne 2021 en **format numérique PDF** à esp-bourses@esp.umontreal.ca.

5. **Aviser tous vos candidats de la décision du comité interne de sélection, que la candidature soit recommandée ou non aux ESP.**

Très important :

- ◆ Aucune candidature ni aucun élément manquant au dossier ne sera accepté après le 20 septembre 2021.
- ◆ Aucune relance ne sera faite par les ESP s'il manque un élément ou si un élément est incomplet ou erroné. Le cas échéant, le dossier pourrait être considéré comme inadmissible par l'organisme subventionnaire. Les unités/facultés doivent faire preuve de rigueur dans la vérification des dossiers et s'assurer que les dossiers soient complets et conformes. Un dossier non conforme peut être défavorisé ou même rejeté.
- ◆ Aucune demande ne sera acceptée *a posteriori* si le comité interne des ESP rejette une demande incomplète ou inadmissible.

Sélection par les Études supérieures et postdoctorales (ESP)

- ◆ Un comité interne des ESP évalue* les candidatures recommandées par les unités académiques et transmet à l'organisme les dossiers retenus par l'Université de Montréal.
- ◆ En décembre, les ESP avisent, par courriel seulement, les candidats du résultat de la sélection faite aux ESP, que leur demande soit recommandée ou non à l'organisme.

Annonce du résultat final

L'organisme subventionnaire annoncera les résultats de la sélection finale aux étudiants recommandés par les ESP en avril 2022.

Information

Pour toute information supplémentaire sur la marche à suivre, n'hésitez pas à communiquer avec :

Bureau des bourses - Études supérieures et postdoctorales (ESP)
esp-bourses@esp.umontreal.ca